

Conditions de prise en charge 2010 fixées et préparation de la nouvelle campagne

Les commissions « Marché - Qualité céréales » et « Marché - transformation oléagineux » de swiss granum ont fixé les conditions de prise en charge pour la récolte 2010. L'augmentation de la teneur en humidité maximale des protéagineux à 13.5% est le principal changement de fond intervenu.

Les deux commissions ont entériné tous les documents relatifs aux conditions de prise en charge pour la récolte 2010. Ils seront disponibles sur notre site Internet, dès début avril (www.swissgranum.ch). Les différentes listes recommandées pour la récolte 2010 peuvent déjà être consultées à cette même adresse.

Concernant les **oléagineux**, la commission compétente a reconduit, sans modification de fond, les conditions de prise en charge de l'année dernière, ainsi que les barèmes de réfaction de poids et les différents concepts d'assurance qualité. Les seuls changements concernent l'actualisation des listes recommandées. Aucune information sur les prix réalisés n'est encore disponible, car la campagne de commercialisation de la récolte 2010 n'a pas encore vraiment débuté (état en début mars).

S'agissant des conditions de prise en charge des **céréales**, la commission compétente a relevé de 12.5% à 13.5% la teneur en humidité maximale des protéagineux. Selon de nouvelles informations scientifiques, il semble qu'une humidité de 13.5% permette d'obtenir une activité en eau ne dépassant pas 65% (à 20°C) qui est la norme reconnue au niveau international pour le stockage. Une humidité maximale moins sévère permettra de réduire les frais de séchage des pois protéagineux. Ceci devrait améliorer l'attractivité de ces cultures au niveau de la production, sans avoir de répercussion négative sur l'aptitude au stockage. Pour toutes les autres dispositions et documents, les conditions de prise en charge de l'année précédente ont été reconduites. Les seuls changements intervenus se limitent à l'actualisation des listes recommandées. En ce qui concerne les recommandations préventives contre les mycotoxines, quelques ajustements ont été effectués par rapport à l'utilisation des tests rapides, suite aux expériences des trois dernières années.

Une requête relative au barème de poids à l'hectolitre de l'orge a fait l'objet d'une discussion approfondie. Certains membres estimaient que le barème en vigueur ne favorisait pas assez la qualité de l'orge (PHL élevés) du point de vue de l'alimentation des porcs. D'autres étaient d'avis que l'écart de prix actuel entre le blé fourrager et l'orge ne permettait pas d'augmenter l'échelle des suppléments. Avec un prix semblable à celui du blé, l'orge ne trouverait en effet plus preneur sur le marché. Les membres ont finalement décidé de ne rien changer pour la récolte 2010 et d'approfondir ce sujet dans le courant de l'automne.

Pour terminer, on signalera que la première estimation de la récolte 2010 est prévue pour mi-avril et que les prix indicatifs seront fixés lors de la séance du 17 mai prochain.

Berne, le 10 mars 2010
swiss granum
Didier Peter